



Notre réf.: SG/CER/RAIV-17

GENÈVE, le 25 janvier 2017

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'aimable invitation du Gouvernement costaricien, le Conseil régional IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) tiendra sa dix-septième session à San José du 27 au 31 mars 2017. La session sera précédée, du 23 au 26 mars, par la trente-neuvième session du Comité des ouragans.

Je souhaiterais attirer votre attention sur la règle 21 du Règlement général de l'OMM, qui traite de la communication des noms des représentants et qui s'énonce comme suit:

«Avant une session d'un organe constituant autre que le Conseil exécutif, chaque Membre devrait, dans la mesure du possible, communiquer au Secrétaire général les noms des personnes faisant partie de sa délégation auprès de cet organe, en indiquant laquelle sera son délégué principal.

Outre cette communication, une lettre donnant ces indications, par ailleurs conforme aux dispositions de la Convention et du Règlement et signée par une autorité gouvernementale compétente du Membre, ou au nom de celle-ci, est envoyée au Secrétaire général ou remise à son représentant à la session; elle est considérée comme habilitant les personnes désignées dans cette lettre à participer à tous les travaux de l'organe constituant».

Conformément aux indications de la première partie de de cette règle, je vous saurais gré de me communiquer dès que possible le nom et l'adresse des personnes désignées pour représenter votre pays, en indiquant clairement qui conduira la délégation et qui sera son suppléant, et de me faire parvenir en temps voulu les pouvoirs de vos délégués.

Au cas où des experts de votre pays auraient déjà été désignés comme membres du Conseil régional, il serait opportun, dans un souci d'efficacité, que ceux-ci fassent partie de la délégation de votre pays.

La règle 173 a) du Règlement général permet à tous les Membres de proposer l'adjonction de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire, de préférence au moins 30 jours avant l'ouverture de la session. Selon cette même règle, des mémoires explicatifs relatifs aux questions supplémentaires devraient accompagner ces propositions.

Aux: Ministres des affaires étrangères des pays Membres de l'Organisation météorologique mondiale (WMO-1438)

Vous pourrez par ailleurs consulter l'ordre du jour provisoire annoté de la session et le mémoire explicatif qui l'accompagne sur le site Web de l'OMM en procédant comme suit:

Ouvrir le navigateur Internet et taper <http://public.wmo.int>. Cliquer sur «Events», puis sur «Constituent Bodies» et enfin sur le lien de la session du Conseil régional IV.

Tous les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée pour le Costa Rica devraient s'adresser directement à la représentation diplomatique costaricienne la plus proche munis d'une copie de la présente notification. Il serait souhaitable que les demandes de visa soient déposées au plus vite.

Lorsqu'il n'existe pas de relations diplomatiques entre un Membre et le Costa Rica, ou bien si un Membre estime que l'octroi de visas à ses ressortissants pourrait donner lieu à certaines difficultés, la présentation des demandes de visa au Costa Rica devra s'effectuer par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'OMM, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe I du Règlement général de l'Organisation. Ces demandes doivent contenir tous les renseignements nécessaires (nom, prénom, date et lieu de naissance, nom du père, nationalité, numéro de passeport, date et lieu de délivrance et date d'expiration du passeport, profession, lieu où doit être délivré le visa et durée du séjour au Costa Rica) et parvenir au Secrétaire général dans les plus brefs délais.

D'autres documents ainsi que des renseignements complémentaires concernant l'organisation de la session seront bientôt disponibles.

Copie de la présente lettre est envoyée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



(P. Taalas)  
Secrétaire général